Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_05_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 24 septembre 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, LE DUC Marine, VIDOR Rémi, BRUNEL Pascale, LE GALL Bruno, SCHERPEREEL Laure, RAUD Gaelle, LE METOUR Jean Noël, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, GAUDICHEAU Benoît, MESSÉ-BOUILLARD Carole (arrivée à 19h04), GONIDEC Jean-Marc, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, SERRE Pascal, KERLIDOU Estelle, SEVENO Bertrand, FACCHINETTI Régis, PIC Jessica, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

BAUDRY Christophe, qui a donné pouvoir à LE GALL Bruno,

MAHJOUB Ismahan, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

THÉOU François, qui a donné pouvoir à PIC Jessica

EON Marjorie

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-10-05 - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire – Période 2026-2030

Rapporteur : Jean-Marc GONIDEC

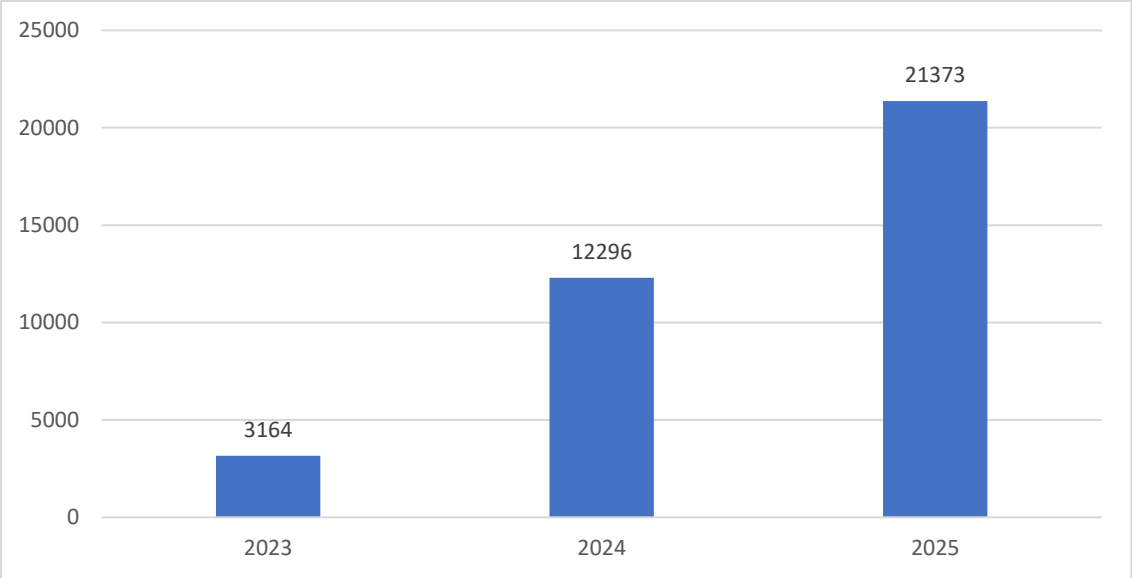
Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Commune de Séné organise un accueil de loisirs « périscolaire » sur le temps du mercredi destiné aux enfants scolarisés de plus de 6 ans sur son territoire.

Afin de soutenir cette offre de service, la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan accompagne financièrement la commune par le biais d'une Convention d'objectifs et de financement définissant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la prestation de service.

Au titre de la précédente convention, la commune a perçu un montant total de 28 786,26 € de financements CAF entre 2023 et 2025.

L'activité de l'ALSH périscolaire a connu une progression très significative sur cette période, avec la fréquentation suivante (en heures de présence) :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_05_2-DE



Cette évolution témoigne du développement de l'offre d'accueil proposée aux familles sinagotes et de la montée en charge du service. Entre septembre 2023 et septembre 2025, la Commune a progressivement intégrée les 6 -11 ans (d'abord les 8 – 11 ans puis les 6 – 7ans) prestation préalablement assurée par une association.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 20255, la CAF du Morbihan propose son renouvellement pour la période **2026-2030**. Cette nouvelle convention permettra de poursuivre le partenariat engagé, de maintenir le bénéfice des prestations de service versées par la CAF et d'accompagner la commune dans la mise en œuvre d'un accueil de qualité, accessible au plus grand nombre.

A compter du 1er septembre, il est rappelé pour mémoire que l'accueil de loisirs périscolaire de la commune accueillera également les enfants de moins de 6 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2025 approuvant la convention d'objectifs et de financement ainsi que son avenant pour la période 2023-2025,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 21 septembre 2026,

Vu le projet de Convention d'objectifs et de financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour la période 2026-2030,

Considérant qu'il convient pour la Ville de Séné d'être en partenariat avec la CAF du Morbihan au regard des actions menées en direction des enfants et de leur famille,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Morbihan et la Commune de Séné est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_05_2-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire, pour la période 2026-2030,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF du Morbihan ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 5 octobre 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 05/10/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 6 octobre 2026
et publication le 6 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.